



Organisation et fonctionnement de la Revue

La revue est dotée de trois instances :

1. Instance scientifique
2. Instance de lecture
3. Instance de rédaction

Le *Comité Scientifique* est composé de personnalités fortement reconnues dans la communauté, au-delà de la caution scientifique qu'il apporte à la publication, il a pour rôle d'analyser les besoins de la discipline, de définir la politique éditoriale à développer et les objectifs à *atteindre (typologie des articles et des auteurs, diversité et équilibre thématique, rôle de vitrine ou de structuration, étendue de visibilité)*. Aussi, il procède régulièrement à l'évaluation de l'activité de la revue dans son champ et à son positionnement parmi les publications concurrentes; par leur notoriété, les membres du *Comité Scientifique* ont aussi vocation à promouvoir la revue et à susciter la soumission d'articles de qualité.

Le *Comité de Lecture*, constitué en instance ou en permanence, regroupe les différents lecteurs invités à expertiser les articles avant publication: rejet, demande de remaniement, acceptation en l'état sont autant d'avis que peut émettre un expert, spécialiste reconnu d'un champ, après lecture critique d'un manuscrit.

La nouveauté des résultats, l'intérêt de l'hypothèse, la qualité de la démonstration, la force de l'appareil critique, la clarté des illustrations sont les voies d'exploration que suivent les lecteurs pour se prononcer en faveur d'une publication.

Comme pour toutes les revues à *Comité de Lecture*, elles garantissent généralement un minimum de deux expertises par manuscrit, voire une troisième en cas d'avis contradictoires, assurées le plus souvent anonymement.

Le *Comité de Rédaction* rassemble les compétences à la fois scientifiques et organisationnelles nécessaires à la réalisation de la revue et à l'application de la politique éditoriale, des règles de sélection et du rythme de publication définis. La confection des numéros est de sa responsabilité : réuni périodiquement, ou communiquant par réseau, il est le destinataire et le premier lecteur des contributions qui lui sont soumises ou qu'il sollicite et dont il organisera les expertises à l'extérieur du Comité.

Du rôle d'incitateur d'information destinée à alimenter les différentes rubriques qui composent la revue, il passe à celui d'animateur, d'interface experts-auteurs-membres des Comités, puis à celui de décideur. Il définit les sommaires, assure l'équilibre thématique de la revue, programme les numéros spéciaux thématiques.

A sa charge s'ajoutent les traductions, les indexations, la rédaction ou le contrôle des résumés des contributions jusqu'à la parution du produit fini sous forme imprimée ou électronique. Il est présidé par un Rédacteur en Chef.

Le *Secrétariat technique de rédaction*, pivot d'une revue, il est le plus souvent rattaché au *Comité de Rédaction* et intégré à la communauté scientifique: il réceptionne et enregistre les contributions, organise les réunions des membres de la rédaction, assure les tâches matérielles de circulation des manuscrits pour les expertises, entretient les relations avec les auteurs, prépare les textes, vérifie les bibliographies, suit les étapes de fabrication, relit et corrige les épreuves.

Selon l'organisation de l'édition de la revue, il peut être conduit à assurer la mise en page des textes pour livrer à l'éditeur la version définitive du manuscrit à publier; il peut lui incomber en outre d'assurer la gestion de la diffusion de la revue et de sa promotion.

Fonctionnement de la revue

La *Revue des Sciences Médicales* est une publication composée d'un ensemble d'articles qui répondent aux critères d'excellence des revues scientifiques académiques de :

- *Comité de Rédaction* qui définit la ligne éditoriale
- *Comité de Lecture* composé d'universitaires et de chercheurs, d'experts multidisciplinaires.

La *Revue des Sciences Médicales* fonctionne avec un :

- *Comité de Rédaction*
- *Comité de Lecture*
- *Comité Scientifique* constitué d'experts

Les articles sont sollicités par appel à contributions par le *Comité de Rédaction*.

Chaque numéro comportera un dossier thématique. Son fonctionnement est entièrement financé par l'Université d'Oran.

Toute proposition d'article est examinée par le *Comité de Rédaction* qui décide ou non de les transmettre au *Comité de Lecture*. Sur la base des deux rapports écrits, le *Comité de Lecture* adopte une décision collégiale.

Puis le service éditorial informe l'auteur de la décision du Comité : en cas de rejet ou de demande de modifications, les remarques des lecteurs sont transmises à l'auteur.

Une évaluation scientifique des articles, donnant lieu au minimum à deux rapports écrits de membres du *Comité de Lecture* ou d'experts extérieurs.

Pour tout texte publié, la *Revue des sciences Médicales* se réserve le droit de proposer des modifications, en concertation avec l'auteur. En plus d'un exemplaire imprimé adressé par la rédaction, chaque auteur reçoit un tiré à part

En soumettant un article pour publication, tous les auteurs signataires garantissent qu'ils l'ont approuvé et qu'il n'a pas été soumis en même temps à une autre revue ou publié auparavant.